L'IVOIRITE ET LA RECONCILIATION EN CÔTE D'IVOIRE

LALEKOU Kouakou Laurent
Département d'Étude Ibérique et Latino Américaine
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY
Abidjan- Cocody Côte d'Ivoire

RESUME :

Considérée comme la principale cause de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire, l'*ivoirité* s'était invitée à la cérémonie de prestation de serment du président Alassane Ouattara à Yamoussoukro et à sa visite officielle en France au palais de l'Elysée. Cependant, malgré tout, le concept semble devenue un sujet tabou. Le processus de réconciliation n'y fait même pas allusion. Face à cette amnésie politique qui pourrait être préjudiciable à la paix, ce travail est d'abord une analyse de la crise identitaire ivoirienne à la lumière de l'histoire et ensuite une réflexion sur le rôle que pourrait jouer le concept d'*ivoirité* dans la réconciliation post-crise en Côte d'Ivoire.

Mots clés : *ivoirité*-Côte d'Ivoire-réconciliation-identité-nation.

INTRODUCTION :

La Côte d'Ivoire, en tant qu'Etat, est un héritage colonial. Elle a rassemblé en son sein divers peuples. Certains, au moment de la colonisation, étaient au stade primaire de la monarchie et d'autres, organisés en villages autonomes. A partir de cette diversité, il fallait après l'indépendance, construire une identité nationale qui politiquement, idéologiquement et matériellement, permette à l'ensemble des peuples d'être et de se sentir ivoiriens. Cette identité, parce que les ivoiriens n'en avaient pas une définition et une idée commune, a conduit a la crise militaro-politique.

Après la crise, il est aujourd'hui question de réconcilier les ivoiriens. Dans ce contexte de recherche de nouveaux paradigmes pour la paix et la réconciliation, les péripéties

identitaires qu'a connues la Côte d'Ivoire, doivent conduire avec la nouvelle donne politique[1], à un autre discours sur l'identité nationale ou l'*ivoirité*. Ce travail analyse, à la lumière de l'histoire, la crise identitaire ivoirienne afin de lui donner non seulement un sens, mais aussi de lui faire prendre une forme positive.

I- LA CONSTRUCTION COLONIALE DE L'IDENTITE IVOIRIENNE

Pour comprendre comment s'est faite cette construction identitaire coloniale, il faut analyser les modes de délimitation des frontières ivoiriennes et de transformation de la Côte d'Ivoire en pôle économique sous régional.

1- La délimitation des frontières ivoiriennes

En 1893, la Côte d'Ivoire devient une colonie française. Cependant, ses frontières ne seront définies qu'après des négociations avec la Grande-Bretagne et le Libéria. Les frontières ivoiro-libérienne et ivoiro-ghanéenne furent respectivement définies en 1907 et en 1905[2]. A la différence de ces frontières, celles à l'intérieur de l'Afrique Occidentale Française ont été réorganisées en fonction des besoins militaires et économiques.

Le 17 octobre 1899, le Soudan[3] fut administrativement réorganisé. Ses régions occidentales et méridionales furent partagées entre le Sénégal, la Guinée, la Côte-d'Ivoire et le Dahomey. En outre, cette réorganisation permit de créer deux territoires militaires : l'un à Tombouctou et dans la Volta avec pour centre Bobo Dioulasso et l'autre à Zinder. Le soudan sera reconstitué le 18 octobre 1904. Il prit sa forme actuelle après 1944. Comme le Soudan, le territoire de la Haute Volta fut réorganisé en 1932 afin de détourner de la Gold Coast, actuel Ghana, les migrations de travail voltaïques en direction de la Côte d'Ivoire, du Soudan et du delta intérieur du Niger. Il ne sera reconstitué qu'en 1947.

La Côte d'Ivoire a été déclarée colonie française le 10 mars 1893. Cependant, son identité territoriale et administrative, elle, ne sera définie qu'au bout d'un long processus colonial. En tant que colonie, la Côte d'Ivoire fit d'abord partie de l'AOF. De la réorganisation administrative et territoriale de l'AOF fut tributaire l'identité ivoirienne. Après l'AOF, il eut la création de l'Union française avec l'adoption de la constitution de 1946. La

[1] Formation du mouvement des houphouëtistes le18 mai 2005 et l'accession au pouvoir du docteur Alassane OUATTARA en 2011.

[2] STARY B.. – « Les ressources de la frontière : l'exemple Ghana-Côte d'Ivoire », *in Intégration et régionalismes*. – Talence : Communication au colloque international du 27-30 Avril 1994.

[3] La colonie du Soudan a été créée et intégrée en juin 1895 à la fédération des colonies de l'Afrique *Occidentale Française (AOF)*

Côte d'Ivoire, avant l'indépendance, était intégrée au système étatique français. Les problèmes étaient donc posés et résolus dans ce cadre.

La Côte d'Ivoire n'eut une identité à part entière que le 07 août 1960, date de son accession à la souveraineté internationale. A la construction de cette identité ivoirienne ont contribué les immigrés coloniaux et postcoloniaux.

2- Les migrations de travail à l'époque coloniale

Après la suppression de la Haute Volta, la Côte d'Ivoire reçu 50% de son territoire et au moins 2/3 de sa population, soit 153 650 km2 et 2 011 900 habitants[4]. Cette nouvelle donne a fait de la basse Côte d'Ivoire, la destination des migrants de la haute Côte d'Ivoire. Ces migrations s'inscrivaient dans le cadre des mouvements ouvriers au sein de l'AOF. Son amplification en Côte d'Ivoire, est en rapport avec le projet colonial d'en faire un pôle économique fédéral et la faiblesse de son peuplement.

Cette main-d'œuvre, dans une moindre mesure fut aussi fournie par le Soudan. En dehors des ouvriers sahéliens dont l'immigration obéissait à une sorte de division coloniale du travail, celle des autres pays s'est faite sur la base de compétences militaire, ouvrière et administrative. Ces immigrés en Côte d'Ivoire, n'ont pas vécu en vase clos. Ils ont, par le brassage, leur grande activité et poids démographique, contribué à l'éveil nationaliste et à la construction de l'identité économique et nationale.

3. L'immigration et l'identité économique ivoirienne

L'immigration a occupé une place importante dans les stratégies et politiques coloniales françaises. En Côte d'Ivoire, elle s'inscrit dans le cadre colonial d'exploitation économique de la démographie et du territoire. Cette dynamique démographique a entraîné une profonde recomposition de la société ivoirienne et de son économie. Les immigrés étaient, soit des volontaires, des recrutés administratifs et ouvriers, soit des enrôlés de force dans le cadre militaire[5] ou des travaux forcés.

Au niveau agricole, ils devaient, par leur travail, favoriser le développement d'une économie paysanne. Cette immigration était fondée sur la valeur économique de la

[4] Rapport politique 1928. Centre d'Archives Outre-mer (COAM). Fonds ministériel (FM). Affaires Politiques (AFF/POL), carton 567.

[5] Il s'agit de «*tirailleurs*» sénégalais engagée dès 1880 dans le cadre des premières expéditions coloniales dans la Basse-Côte. Ces Sénégalais qui sont les plus anciens en Côte d'Ivoire, vont par la suite devenir des supplétifs des colonisateurs français. Ainsi vont-ils occuper, comme les Dahoméens, les postes de commis et de garde-cercles au début du XXème siècle.

démographique. Elle a permis la réalisation d'infrastructures économiques et l'essor de la voirie[6]. Avec ces facteurs, l'économie de plantation a accouché de toutes ses potentialités et boosté l'ensemble de l'économie ivoirienne. C'est ainsi que s'est réalisé le boom économique des années 1950. Cet essor économique a fait de la Côte d'Ivoire la plus grande contributrice au budget général de l'AOF[7].

Cependant, il a eu une grande conséquence spacio-économique en Côte d'Ivoire. Il était fondé sur la culture arbustive en zone forestière au sud et sud est. Ce qui a favorisé le développement de cette zone au détriment de celle du nord. Ainsi, le système colonial, à travers la formulation du projet de l'espace en Côte d'Ivoire, a contribué au déséquilibre nord/sud. Ce déséquilibre s'est aggravé à partir de 1960, lorsque la forêt est devenue un enjeu économique majeur pour la Côte d'Ivoire.

Au fur et à mesure, la région du nord va être ce que les mass médias, les aménageurs et les hommes politiques ivoiriens appellent le "grand nord". Ce terme, pour les gens de la capitale recouvre toute une série de significations. Il est synonyme d'éloignement, de dépaysement profond, de retard dans le développement et de pôle d'émigration. Pour les fonctionnaires du sud, il est une terre d'exil[8]. De ce caractère périphérique et excentrique du *grand nord* est née l'idée d'*exclusion*.

Cette politique économique en Côte d'Ivoire, a eu une incidence sur les critères de définition de la nationalité ivoirienne.

II- L'IDENTITE COLONIALE ET LA QUESTION DE LA NATIONALITE IVOIRIENNE

La colonisation a laissé en héritage à la Côte d'Ivoire plusieurs types de populations. Nous avons les peuples autochtones (les 60 ethnies), les ivoiriens originaires de la Haute Côte d'Ivoire et les immigrés coloniaux. De toutes ces populations, devait tenir compte le législateur en Côte d'Ivoire après l'indépendance, dans la définition des différents critères d'acquisition de la nationalité ivoirienne.

1. De la nationalité des immigrés coloniaux

[6] A l'indépendance, la Côte d'Ivoire disposait de 700 km de routes bitumées, de 10 000 km de routes non bitumées, de 15 000 km de pistes, d'une ligne de chemin de fer et d'un port à Abidjan achevé en 1952.

[7] GBAGBO, Laurent. - *La Côte d'Ivoire : économie et société à la veille de l'indépendance.* – Paris : L'harmattan, 1982. - p 44 et BENOIT J.R.. - *La balkanisation de l'Afrique occidentale française.* – Abidjan : NEA, 1979. - p.161.

[8] ARNAUD, Jean-Claude. - *Le pays malinké de la Côte d'Ivoire : aire ethnique et expansion migratoire*, thèse de doctorat d'État (trois tomes), Université de Rouen, Haute-Normandie, institut de géographie, 1997. - p.1

Il y a deux types d'immigrés coloniaux. Il y a les ivoiriens originaires de la Haute Côte d'Ivoire et les immigrés coloniaux. Les premiers sont venus entre 1932 et 1947 travailler en Basse Côte d'Ivoire en tant qu'ivoiriens. Ils sont issus de la suppression de l'ex Haute Volta et se chiffraient officiellement à 418 652 personnes[9].

Leur présence s'est en partie matérialisée par la création de six villages de colonisation mossie en 1934. Ces villages portent les noms des circonscriptions d'origine. On les trouve dans les régions de Bouaflé (Garango, Koudougou, Tenkodogo) et de Zuénoula (Kaya, Ouagadougou, Koudougou) au centre ouest de la Côte d'Ivoire. Ces ivoiriens de la Haute Côte d'Ivoire ont été épargnés de l'impôt de capitation et ont bénéficié de lopins de terres. A cette population s'ajoutent les immigrés coloniaux.

Ces immigrés sont ceux qui ont été recrutés par le bureau du travail ou dans le cadre d'un contrat par le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'oeuvre (SIAMO) créé en 1951. Les immigrés arrivés dans ce cadre formel de la colonisation étaient au nombre de 243 114 personnes[10] auxquels il faut adjoindre ceux des réseaux parallèles de recrutement. Tous ces flux de populations ont fait passer le nombre total d'habitants qui était estimé à 1 805 000 en 1920 à 3 865 000[11] en 1960.

Toutes ces populations ont, avec les autochtones, partagé les mêmes souffrances, les mêmes attentes et les mêmes espoirs. Ils ont ensemble répandu sueur et sang pour que la Côte d'Ivoire soit. Il faut aussi faire remarquer qu'à cette période, la Côte d'Ivoire faisait partie de la fédération *aofienne*. Pour toutes ces raisons, des dispositions transitoires légales ont été prises en 1960. Il s'agissait pour le législateur, de permettre aux ivoiriens de l'ex Haute Côte d'Ivoire qui se trouvaient en Basse Côte d'Ivoire en 1947 et aux immigrés coloniaux qui le désiraient d'acquérir la nationalité ivoirienne.

A ces populations présentes sur le territoire avant l'indépendance, se sont ajoutées celles favorisées par la poursuite de la politique coloniale.

2. Les immigrés postcoloniaux et la nationalité ivoirienne

Après l'indépendance, la poursuite de la politique économique antérieure, a amené l'État ivoirien a signé le 09 mars 1960, une convention de main-d'œuvre[12] avec la Haute Volta. Cette convention fondée sur la forte alliance de l'époque entre la Côte d'Ivoire et

[9] SANOGOH, Georges. - *Les migrations Voltaïques, notes et documents IX*. – Ouagadougou : CVS, 1971. - p.3.
[10] Idem.
[11] Institut National de la Statistique.
[12] SANOGOH, Georges, op.cit., pp.19-20.

Haute Volta, en raison de l'appartenance commune de leurs dirigeants au RDA (Rassemblement Démocratique Africain), marque le début de l'immigration postcoloniale. Assurant le leadership des cinq pays du Conseil de l'Entente au sein du RDA, parti dominant du paysage politique francophone d'alors, la Côte d'Ivoire a encouragé l'immigration grâce à des mesures incitatives.

Ces mesures dans le domaine de la nationalité ont fait coexister le droit de sang et le droit de sol de 1960 à 1972. Cela a permis aux enfants nés en Côte d'Ivoire de parents étrangers dans cette période d'être déclarés ivoiriens. A côté de cette disposition, il y a le projet de loi sur la double nationalité. Bien que ce projet dont l'auteur était le président Houphouët-Boigny lui même, ait été rejeté, il fut contourné par la participation des étrangers aux scrutins et aux gouvernements ivoiriens[13].

Tableau 22 : Noms des personnalités étrangères ou d'origines étrangères nommées ministres en Côte d'Ivoire

Ministre	Nationalité	Postes ministériels
Raphaël SALLER	Français	Ministre des finances, des affaires économiques et du plan du 08 Mai 1959 au 28 Août 1964
Amadou BOCOUM	Soudanais (malien)	Secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé de la communication du 08 Mai 1959 au 03 Janvier 1961
Tidiane DEM	Sénégalais	Ministre de l'élevage du 03 Janvier 1961 au 15 Février 1963 Ministre de la production animale du 15 Février 1963 au 10 Septembre 1963
Amadou THIAM	Sénégalais	Ministre de l'information du 15 Février 1963 au 10 Septembre 1963 Ministre de l'information du 16 Février 1978 au 02 Février 1981 Ministre d'État le 03 Juillet 1986
Souleymane CISSOKO	Soudanais (Malien)	Secrétaire d'État chargé des postes et télécommunications du 28 Août 1964 au 21 Janvier 1966 Ministre des postes et télécommunications du 21 Janvier 1966 au 23 Juillet 1974
Mohamed DIAWARA	Soudanais (Malien)	Ministre délégué au plan du 21Janvier 1966 au 05 Janvier 1970 Ministre du plan du 05 Janvier 1970 au 03 Mars 1976

[13] BLION, R. et BREDELOUP, S.. – « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », *in Le modèle ivoirien en questions-Crises, ajustements, recomposition*. – Paris : Karthala/ORSTOM, 1997. - p. 709.

Abdoulaye SAWADOGO	Voltaïque (Burkinabé)	Ministre de l'agriculture du 05 Septembre au 03 Mars 1976

Source : PDCI-RDA : « les 14 gouvernements sous la haute direction de monsieur Félix Houphouët-Boigny du 08 mai 1959, au 09 juin 1986 », *in Annuaire historico-Politique du PDCI*, 1995 ; Discours du Président Henri Konan Bédié du 26 novembre 1999, justifiant le mandat d'arrêt contre Alassane Ouattara.

Ces mesures n'ont pas permis jusqu'au retour au multipartisme en 1990, de faire la différence entre l'autochtone et l'immigré. Cette politique d'intégration économique, culturelle et sociale des immigrés n'a pas permis de régler la question de leur identité. En tant que stratégie politique[14] mise en place pour attirer la main d'œuvre étrangère, ces mesures politiques ont, dans une Côte d'Ivoire qui est le résumé de l'Afrique de l'ouest[15], conduit au problème de l'appartenance nationale.

3. Le problème de l'appartenance nationale

L'immigration coloniale et postcoloniale en Côte d'Ivoire, ont été principalement alimentées par la Haute volta, actuel Burkina Faso et le Soudan français, actuel Mali. En dehors de ces pays sahéliens historiquement considérés comme des réservoirs et des pourvoyeurs de main-d'œuvre, d'autres immigrés y sont venus, à des proportions différentes, de tous les pays de la sous-région.

Tous ces pays d'origine des immigrés partagent avec la Côte d'Ivoire, soit des aires culturelles, soit des ethnies. Ce contexte socioculturel a rendu difficile la distinction entre ivoiriens et immigrés de même aires culturelles et ethniques. Cette difficulté a conduit à une confusion identitaire. De cette confusion, est née la crise identitaire ivoirienne, au centre de laquelle, se trouvait la question *dioula.*

Cette question est liée au terme dioula qui, en Basse Côte, renvoie à tout homme originaire du nord au sens large et utilisant le dioula véhiculaire pour s'exprimer. Ce qui fait que l'origine des dioula du sud est souvent difficile à saisir[16]. L'usage du dioula véhiculaire

[14] Vote des étrangers, projet de double nationalité, nomination de personnalités d'origine étrangère à des postes ministériels, politique d'hospitalité, etc.

[15] DOZON, Jean Pierre. - « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », *in Le Modèle Ivoirien en Questions : Crises, Ajustements, Recompositions*. – Paris : Karthala, 1997. - P. 78

[16] ARNAUD, Jean-Claude. - *Le pays malinké de la Côte d'Ivoire : aire ethnique et expansion migratoire*, thèse de doctorat d'État (trois tomes). - Université de Rouen, Haute-Normandie, institut de géographie, 1997. - p.147.

par la majorité des ressortissants du nord et la confusion sur leur origine ont conduit à une sorte de syllogisme. Le mot dioula va donc englober, sur une base ethnoculturelle et religieuse[17] les malinké et les sénoufo, ivoiriens du nord de la Côte d'Ivoire, et les immigrés maliens, guinéens, burkinabés et nigériens.

Cette confusion, avec l'*ivoirité*, dans un contexte de multipartisme et de compétition politique, a conduit au conflit de nationalité.

III. LA QUESTION DE L'IDENTITE APRES LA GUERRE

La Côte-d'Ivoire est aujourd'hui, de plus en plus confrontée à elle-même, à ce qui l'a faite, à ce dont elle est le dépositaire depuis sa création le 10 mars 1893. Face à cette épreuve de type identitaire, la question est le genre de rapport que l'Etat veut et/ou doit entretenir, après l'indépendance, avec l'héritage colonial. Veut-il entretenir avec cet héritage, un rapport ouvert ou problématique ? En d'autres termes, veut-il évoluer sans crise profonde ou en contradictions exacerbées avec lui-même ?

1. De la notion d'héritage colonial

L'héritage colonial en Côte d'Ivoire, c'est cet ensemble hétéroclite d'éléments que sont les frontières, les ethnies et l'économie de plantation à laquelle se trouve annexé le phénomène migratoire. Cet héritage qui rassemble, en un singulier mélange, le traditionnel et le moderne, les ethnies, l'État et le développement économique, par son caractère original, constitue à n'en point douter l'identité ivoirienne. Cette identité n'équivaut pas au cadre formel d'indépendance de la Côte d'Ivoire mais à celui par lequel l'Etat doit s'astreindre ou s'employer à mettre en œuvre une nation souveraine. C'est pourquoi, ce qui importe pour la Côte d'Ivoire, n'est bien sûr pas ce qu'elle est aujourd'hui, mais ce qu'elle fera de ce qu'elle est, en fonction des possibilités que lui offre le monde. Cet avenir à construire dépend de l'idée que les Ivoiriens se font de la Côte d'Ivoire.

Après la colonisation, la Côte d'Ivoire a hérité d'une diversité à la fois ethnique, culturelle, économique et politique. Chacun des aspects de cet héritage évoque pour son propre compte, quelque chose de la Côte d'Ivoire. Face à cette diversité, comment avoir une définition et une idée commune de la Côte d'Ivoire ? Le problème ici, n'est pas la diversité en elle-même, mais le fait qu'il n'y ait pas de grille de lecture pour donner à cette mosaïque

[17] Majoritairement de la religion musulmane

d'éléments d'âges différents, une cohérence globale. En Côte d'Ivoire, la restructuration coloniale du territoire est l'expression d'un dilemme : celui d'une pluralité d'ethnies pour peu d'histoire. Or l'héritage de l'histoire coloniale, comme l'histoire elle-même implique le temps. Il a besoin d'être discuté, absorbé et assimilé dans le long temps par les Ivoiriens eux-mêmes. C'est donc avec le temps que vont se construire des liens sociaux à travers les rapports vécus par l'ensemble des Ivoiriens.

Pour y parvenir, l'État doit coexister avec les ethnies qui s'y trouvent pour éviter les crises en son sein. Ce défi est celui de la construction nationale. Il s'agit d'éviter des dysfonctionnements politiques qui pourraient entraîner des crises. Cela signifie que l'Etat doit aujourd'hui, répondre aux principes et implications de l'État moderne. Ces principes sont ceux qui rapprochent Dieu et l'Etat. Comme Dieu, l'Etat a le devoir de neutralité et de justice. Ce devoir est ce qui fonde sa légitimité et son autorité, et lui confère le monopole de la violence légitime. Dans les sociétés africaines où l'État moderne naît avec la colonisation, la construction de la nation doit épouser ses attributs afin d'instaurer en son sein un climat de confiance et de paix durable.

A ce souci de cohésion sociale ou de construction d'identité nationale, participe la réinvention de la Côte d'Ivoire.

2. De la réinvention de l'Etat en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, jusqu'à l'indépendance, était intégrée au système étatique français. Les problèmes étaient donc posés et résolus dans ce cadre. Avec l'indépendance devaient donc s'opérer de profondes mutations. Mais elle s'est traduite, en grande partie, par une appropriation du passé colonial. L'économie de plantation s'est poursuivie et avec elle, le libéralisme foncier et migratoire. A cela s'ajoute le parti unique qui, en tant que seul cadre politique formel, n'a pas permis à toutes les discordances de s'exprimer et d'organiser le débat conceptuel et critique des problèmes essentiels. Ces raisons ont fait de l'après Houphouët-Boigny, le théâtre d'une sorte de réinvention de la Côte d'Ivoire. Cette réinvention, après les intrigues engendrées par les concepts d'*ivoirité* et de *refondation*, doit avant tout assumer l'histoire.

Assumer l'histoire ici, c'est clarifier le concept de nationalité. Plusieurs raisons militent en faveur de cette clarification. La première est en rapport avec le mode de formation sociale très complexe de la Côte d'Ivoire, au regard de l'histoire et des recompositions sociales. Sur cette histoire faite de restructurations territoriales et d'immigration massive se

fonde la question de la nationalité. La deuxième raison est celle de l'existence de deux contextes de définition de la nationalité ivoirienne. D'abord, il y a le contexte du droit positif, inspiré du code de la nationalité française. Ce code définit les critères de la nationalité ivoirienne ; une nationalité qui se veut une supra-identité en ce sens qu'elle transcende toutes les particularismes culturels. Ensuite, il y a le contexte du sens commun, dominé par une vision ethnocentrique de l'identité.

La nationalité, dès lors s'est trouvée partagée dans son sens, entre le droit positif de la nationalité, défini par l'État ivoirien selon les principes de la République, et le sens commun qui se dégage des discours ordinaires développés sur la nationalité en Côte d'Ivoire et qui se nourrit de référents identitaires ethniques. Cette ambigüité du sens de la nationalité, nécessite que soient vulgarisées les règles officielles sur la nationalité afin de favoriser l'appropriation d'un sens communément partagé.

La dernière raison est liée aux différents usages de la question de la nationalité par les leaders politiques ivoiriens. Ces usages à l'origine de la fracture sociale et de la remise en cause de la citoyenneté en Côte d'Ivoire, sont en rapport avec la problématique de l'identité nationale. Dans cette problématique se jouent les rapports de pouvoir dans la mesure où derrière les objectifs déclarés ou affichés par les différents partis politiques, se cachent toujours des enjeux de pouvoir. Cela rend inefficace les politiques sur la nationalité. Comme la nationalité, l'identité nationale ivoirienne sous le vocable *ivoirité* a besoin d'être redéfinie dans le cadre de la consolidation de la paix.

3. La question de l'*ivoirité* après la guerre

Le 18 mai 2005, les partis du mouvement des houphouëtistes (MFA, RDR, UDPCI et PDCI-RDA), ont décidé de se mettre ensemble sur la base d'une plate-forme politique. Cette plate-forme définit le fondement idéologique du mouvement des houphouëtistes, ses objectifs et ses moyens pour la conquête du pouvoir d'Etat. Les objectifs étaient la recherche de nouveaux paradigmes, la promotion de nouveaux modèles de comportement politique, de gestion des conflits, d'exercice de l'autorité et de la souveraineté nationale. Ces choses devaient contribuer à préserver l'unité et la cohésion de la Nation, et rétablir son image et son rang sur l'échiquier international.

Ces objectifs dans le cadre de la recherche de nouveaux paradigmes pour la paix et la réconciliation doivent, après la guerre et les péripéties identitaires qu'a connues la Côte d'Ivoire, conduire à harmoniser les différentes perceptions de l'identité nationale ou de l'*ivoirité*. D'abord, parce que l'identité est ce qui structure la vie individuelle et collective, et

lui donne sens. Ensuite, parce que l'identité est un dynamisme constitutif de l'homme et du peuple. Cette fonction de l'identité commande que l'on en fixe les modalités. Ces modalités sont celles de la Côte d'Ivoire, un État que les ivoiriens dans leur ensemble ont reçu en héritage et qu'ils doivent ensemble construire.

Il s'agit ici pour les Ivoiriens de faire ensemble le constat de ce que la Côte d'Ivoire, est un État-nation en construction et de savoir ce qu'ils décident ensemble d'en faire. Étant donné qu'avant la colonisation les peuples en Côte d'Ivoire n'avaient pas une conscience globale à l'échelle du territoire actuel, est-ce qu'il faut revenir aux appartenances ethniques ou religieuses ou construire un État fort ? À ce niveau ce que l'on remarque, c'est que : que ce soit au PDCI, au RDR, à l'UDPCI ou au FPI, la préoccupation, c'est la Côte d'Ivoire. Le problème n'est donc pas le projet culturel de l'identité. Ce qui divise c'est le projet politique et les rapports de pouvoir qu'il recouvre.

De ce point de vue, la réconciliation doit aussi avoir lieu autour de l'identité nationale ou de l'*ivoirité*. Dans cette perspective, l'union de ceux qui hier étaient opposés, c'est-à-dire du président du PDCI, Henri Konan Bédié et de celui du RDR, Alassane Ouattara au sein du RHDP, doit accoucher d'un nouveau discours sur l'*ivoirité*. Il s'agit pour ces partis politiques, de s'accorder sur une vision de l'*ivoirité* qui serait acceptée par tous et qui donnerait un sens à l'histoire récente de la Côte d'Ivoire. Cette nouvelle vision de l'*ivoirité* serait la forme positive que prendrait la crise en Côte d'Ivoire.

CONCLUSION :

La Côte d'Ivoire, avant l'indépendance, était intégrée au système étatique français. Les problèmes étaient donc posés et résolus dans ce cadre. Après l'indépendance, l'on s'attendait à ce que s'opèrent de profondes mutations. Mais elle s'est traduite, en grande partie, par une appropriation du passé colonial. L'économie de plantation s'est poursuivie et avec elle, le libéralisme foncier et migratoire. A cela s'ajoute le parti unique qui, en tant que seul cadre politique formel, n'a pu permettre à toutes les discordances de s'exprimer et de débattre des problèmes essentiels. Ces raisons ont fait de l'après Houphouët le théâtre d'une sorte de réinvention de la Côte d'Ivoire.

Cette réinvention, avec l'*ivoirité* dans une Côte d'Ivoire où l'identité économique, voire l'identité tout court s'est en partie construite avec l'immigration, a conduit dans un contexte de compétition politique au conflit de nationalité. Après la guerre, la recherche de nouveaux

paradigmes pour la paix doit inclure l'*ivoirité*. Cela suppose une clarification du concept de nationalité et une prise en compte de l'histoire spécifique de la Côte d'Ivoire dans le discours identitaire. Dans cette perspective, l'on pourrait espérer que l'union des *houphouëtistes* accouche d'un nouveau discours sur l'*ivoirité*.

BIBLIOGRAPHIE :

ARNAUD, Jean-Claude. - *Le pays malinké de la Côte d'Ivoire : aire ethnique et expansion migratoire*, thèse de doctorat d'État (trois tomes), Université de Rouen, Haute-Normandie, institut de géographie, 1997.

BLION, R. et BREDELOUP, S.. – « La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais », *in Le modèle ivoirien en questions-Crises, ajustements, recomposition.* – Paris : Karthala/ORSTOM, 1997.

DOZON, Jean Pierre. - « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », *in Le Modèle Ivoirien en Questions : Crises, Ajustements, Recompositions*. – Paris : Karthala, 1997.

GBAGBO, Laurent. - *La Côte d'Ivoire : économie et société à la veille de l'indépendance.* – Paris : L'harmattan, 1982. - p 44 et BENOIT J.R.. - *La balkanisation de l'Afrique occidentale française.* – Abidjan : NEA, 1979.

Rapport politique 1928. Centre d'Archives Outre-mer (COAM). Fonds ministériel (FM). Affaires Politiques (AFF/POL), carton 567.

SANOGOH, Georges. - *Les migrations Voltaïques, notes et documents IX*. – Ouagadougou : CVS, 1971.

STARY B.. – « Les ressources de la frontière : l'exemple Ghana-Cote d'Ivoire », *in Intégration et régionalismes*. – Talence : Communication au colloque international du 27-30 Avril 1994.